LE CPF

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF est le **droit à la formation professionnelle**, destiné à tous les salariés.
Il recense les droits acquis par les salariés tout au long de leur vie active et jusqu'à départ à la retraite, ainsi que les formations dont ils peuvent bénéficier.

abskill

Qui peut bénéficier d’un compte personnel de formation ?

- Les salariés
- Les membres d’une profession libérale ou d’une profession non salariées
- Les conjoints collaborateurs
- Les personnes à la recherche d’emploi
- Les travailleurs indépendants

Comment ça fonctionne ?

Salarié à temps plein, ou à temps partiel

+ 500€ par année de travail, dans la limite d'un plafond de 500€

Travailleur indépendant

+ 500€ par année de travail, dans la limite d'un plafond de 5 000€

Salarié non qualifié*

+ 800€ par année de travail, dans la limite d'un plafond de 8 000€

Salarié bénéficiaire de l'obligation d'emploi

+ 800€ par année de travail, dans la limite d'un plafond de 8 000€

*salarié qui n’a pas atteint un niveau de qualification tel qu’un diplôme de CAP ou de BEP, un titre professionnel enregistré et classé au niveau 3 du RNCP, une certification reconnue par une convention collective nationale de branche.

Comment accéder à mon compte CPF ?

01

Se rendre sur
moncompteformation.gouv.fr
ou sur l'application mobile
Mon CPF

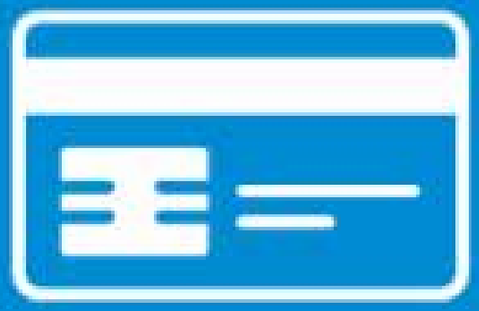

02

Activer mon CPF avec mon numéro de sécurité sociale et une adresse mail valide

03

Le site Internet
(ou l'application) affiche **vos droits et le montant de votre capital de formation** en euros

Formez-vous avec **ABSKILL !**

MANUTENTION / CACES® en manutention

SÉCURITÉ /
Habilitations électriques
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
Formation de sauveteur secouriste au travail

TRANSPORT /
Attestation de capacité du transport routier
FIMO, FCO, PASSERELLE
Permis de conduire
Titres professionnels dans le transport routier

TRAVAUX PUBLICS /
Titres professionnels dans les travaux publics
CACES® en travaux publics

LOGISTIQUE / Titres professionnels dans la logistique